

UNE HISTOIRE DE PÊCHE...

...PAS COMME LES AUTRES!

*au fond... on a les
mêmes intérêts
que dans les usines!*



**Hommage
aux travailleurs
et travailleuses
des usines de
transformation
des produits de la mer**



Pour développer l'industrie de la pêche dans l'intérêt des gens de la place

Au printemps 1980, les syndicats CSN dans les usines de transformation du poisson en Gaspésie et aux Iles de la Madeleine formaient un comité de liaison pour s'attaquer ensemble au mal chronique qui afflige l'industrie de la pêche dans ces régions, c'est-à-dire l'instabilité des emplois et des revenus. Les patrons, regroupés dans la coopérative des Pêcheurs unis, de même que les ministres et les hauts fonctionnaires, apportaient depuis toujours à ce problème des explications qui généralement mettaient la faute sur Ottawa quand elles venaient de Québec, et sur Québec quand elles venaient d'Ottawa.

Et depuis toujours également, les gens des usines de transformation continuaient de chômer six mois par année. Aussi ont-ils décidé de remonter eux-mêmes à la source du problème, et de proposer leurs propres solutions. Il fallait pour cela mettre entre parenthèses les explications officielles, et voir par eux-mêmes ce qui n'allait pas dans l'industrie de la pêche. Il fallait entamer le monopole de la connaissance qui permettait aux patrons et ministres de les maintenir dans la résignation.

Démocratiser la connaissance

Le mouvement syndical revendique depuis ses origines la démocratisation de la connaissance, et c'est dans cette perspective que la CSN participe à un protocole d'entente avec l'université du Québec à Montréal (UQAM) qui permet de mettre des ressources universitaires à la disposition des travailleurs et travailleuses. C'est dans le cadre de ce protocole que deux professeurs de l'UQAM ont travaillé pendant plus d'un an

avec les syndicats des usines de transformation et la Fédération du commerce à laquelle ils sont affiliés, pour réaliser une importante recherche qui donne une compréhension globale et détaillée de l'industrie de la pêche, depuis la ressource jusqu'à la commercialisation, qui permet de voir quelles sont ses faiblesses en même temps que ses possibilités de développement.

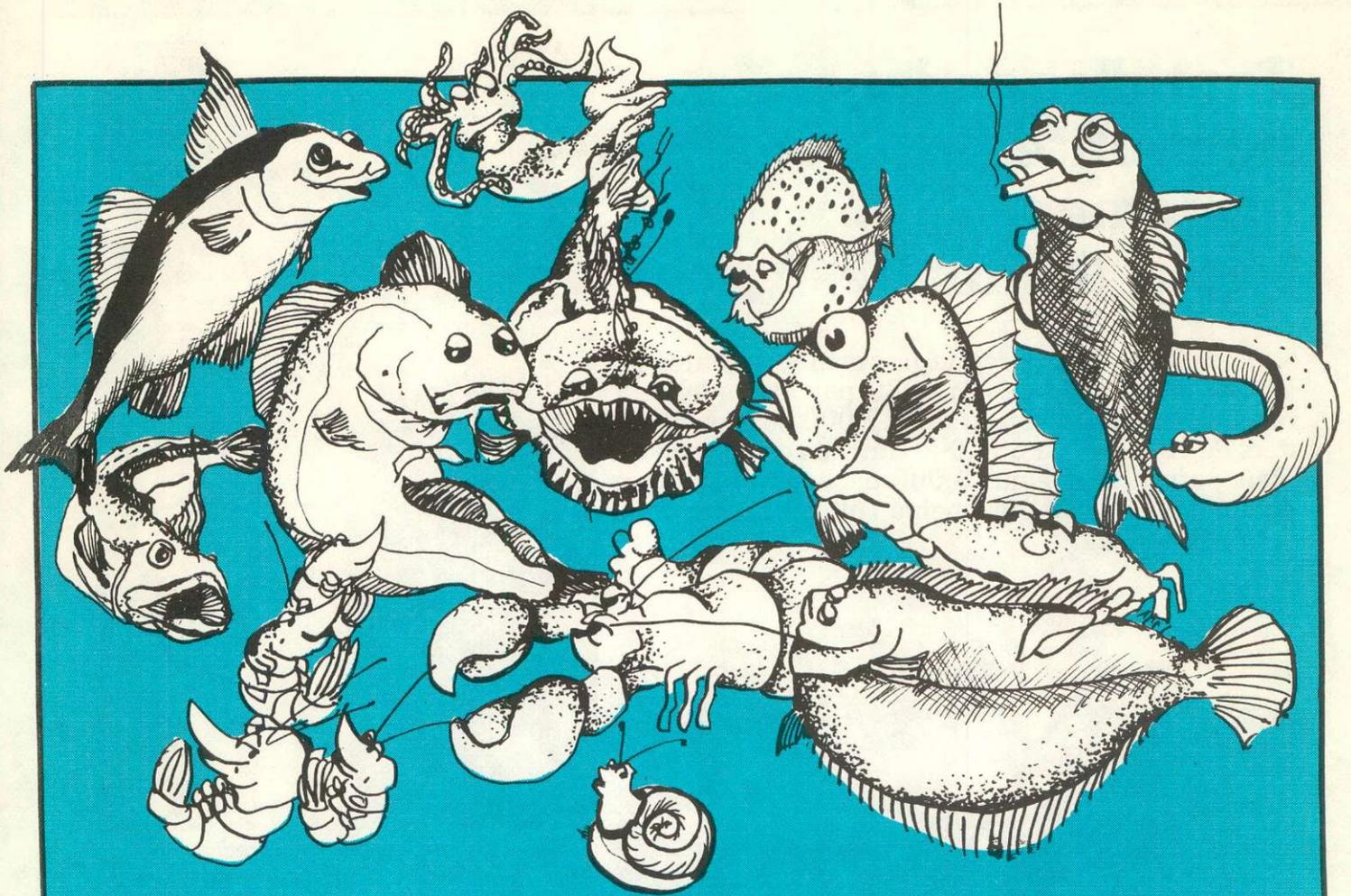
Les assemblées syndicales ont pris connaissance de ce travail et ont mis de l'avant des revendications pour stabiliser l'emploi et le revenu dans les usines. Le présent document est un résumé de la recherche et des revendications. Il est destiné à une large diffusion auprès des populations qui dépendent de l'industrie de la pêche, afin de construire la force nécessaire pour amener les patrons et les gouvernements à développer l'industrie de la pêche en fonction des intérêts des gens de la place.

Robert Tremblay
président de la Fédération
des employés de commerce (CSN)

Recherche: Jean-Pierre Revéret et Jacques Peltier,
de l'UQAM, en collaboration avec les étudiants
Nicole Maffone, Pierre Vincent et Marie-France Berger
Vulgarisation: Guy Ferland, information CSN
Conception graphique et dessins: Suzanne Gagnon



Supplément de Nouvelles CSN, No 156, 8 avril 1982



Quelle prodigieuse ressource que la mer!

Les poissons, les mollusques et les crustacés sont devenus des plats très recherchés dans les restaurants des grandes villes, où les poissonneries se multiplient. Dans la plupart des supermarchés, on trouve maintenant un rayon réservé aux produits de la mer qu'on présente sous forme nature, congelée ou apprêtée. Même la chaîne MacDonal'd offre un hamburger de poisson dans ses milliers d'établissements à travers le monde.

La mer apparaît de plus en plus comme une ressource prodigieusement renouvelable susceptible d'alléger l'énorme problème de l'alimentation mondiale, pourvu qu'on ne l'épuise pas par la surpêche et la pollution. Et les pays qui ont accès à la mer ont mesuré l'immensité de leur avantage en portant leur juridiction à 200 milles des côtes, en vertu d'un accord international conclu sous l'égide des Nations unies.

Au Québec cependant, la pêche et la transformation des produits de la mer sont encore considérées comme une activité économique de peu d'importance, malgré notre position géographique favorable. Les populations riveraines ne peuvent en vivre convenablement, pendant que dans les villes, on consomme du poisson importé. Aussi, le temps n'est-il pas venu d'intégrer l'industrie de la pêche à la politique d'auto-suffisance alimentaire que poursuit le gouvernement québécois?

Tant d'abondance ne profite pas également à tout le monde

Pour les propriétaires de gros et moyens bateaux, la mer est généreuse. En 1980 par exemple, leur revenu net moyen variait de \$17,000 sur les chalutiers de 18 mètres à \$34,000 sur ceux de 25 mètres. Mais parmi les quelque 5,000 pêcheurs maritimes du Québec, on compte à peine 160 capitaines dans cette situation.

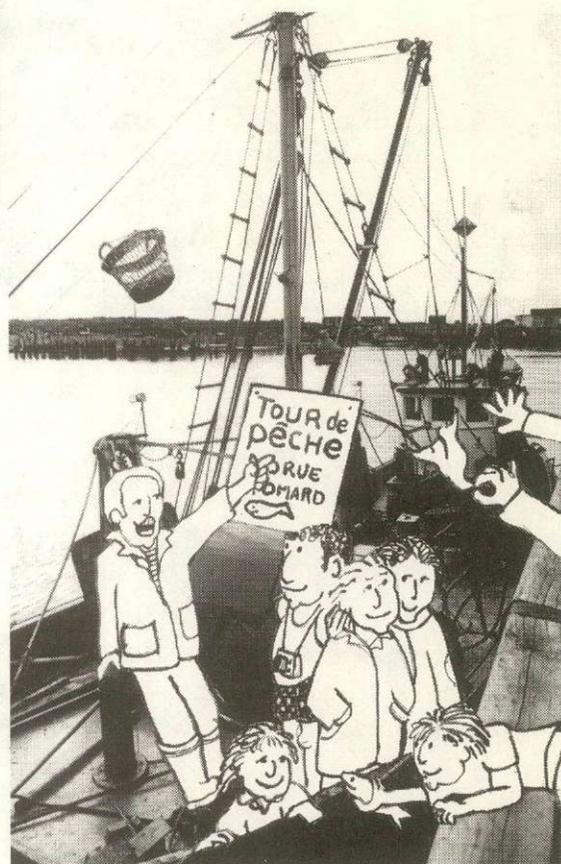


La rémunération des membres d'équipage dépend de la valeur des prises et de la position hiérarchique qu'ils occupent sur le bateau. En 1980, leur revenu net moyen sur les gros et moyens bateaux a varié de \$10,000 à \$16,000.

Quant aux pêcheurs artisans qui pratiquent la pêche côtière sur des bateaux de moins de 18 mètres, c'est-à-dire la grande majorité des pêcheurs, leurs revenus sont tellement disparates qu'il est impossible d'en donner une moyenne significative. Comme pour la petite exploitation agricole, certains peuvent en vivre, d'autres non.



La seule chose que la mer prodigue également à tous, c'est la dureté des conditions de travail (froid, pluie, vent, horaires irréguliers, éloignement, effort physique).



C'est pire dans les usines de transformation

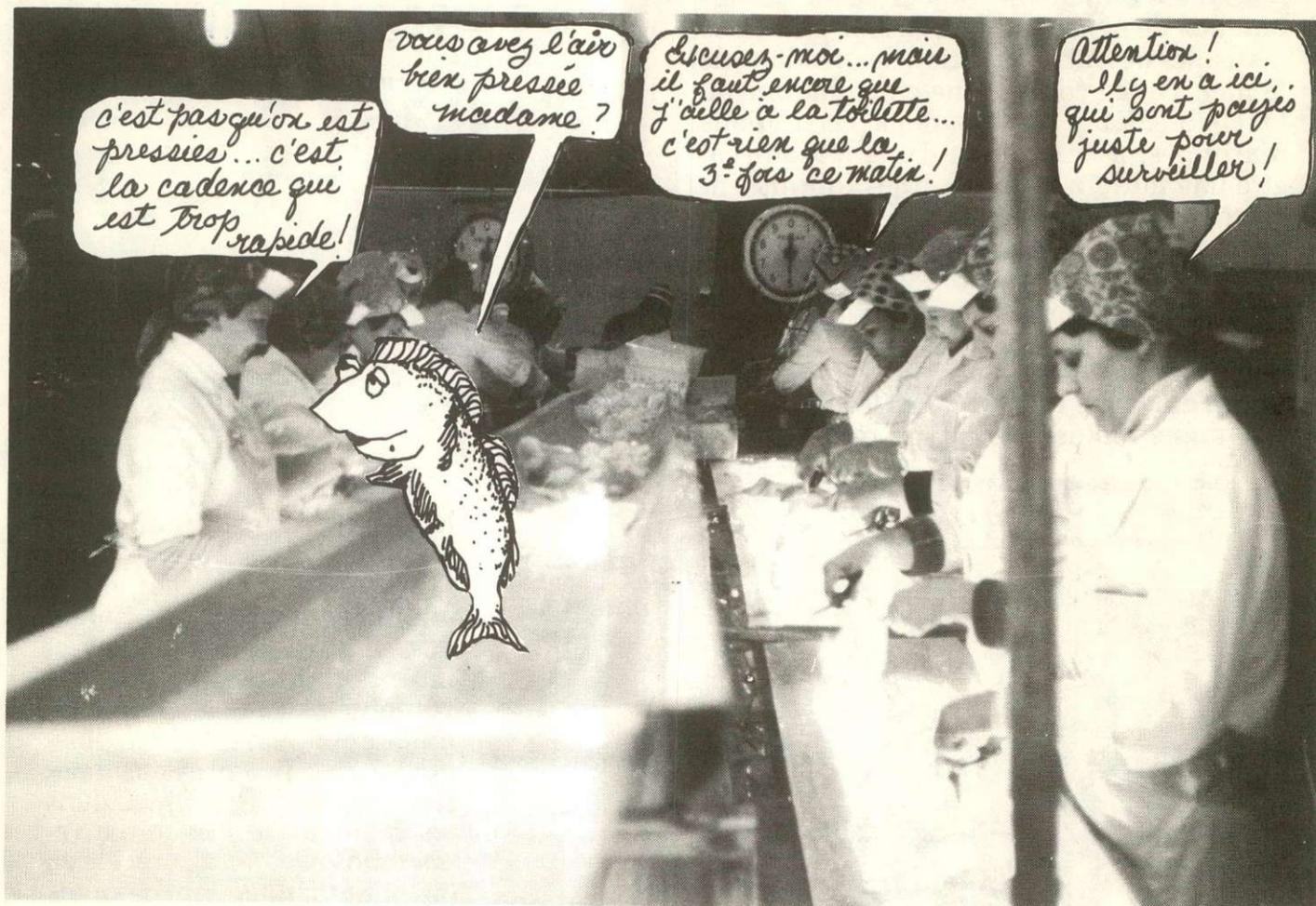
S'il est difficile de gagner sa vie sur les bateaux de pêche, ce l'est encore plus dans les usines de transformation des produits de la mer. On en compte une cinquantaine au Québec, toutes situées dans les régions maritimes, à l'exception d'une à Montréal et d'une autre à Québec. Elles fournissent du travail à 3,000 personnes, mais ce sont des emplois saisonniers, comme la pêche elle-même. On y travaille en moyenne 26 semaines par année, et pas toujours des semaines complètes. Ainsi, en 1979, qui fut pourtant une bonne année, le salaire moyen brut n'était que de \$5,826 et les deux tiers ont gagné moins de \$5,000 net.



C'est dire que les travailleurs de la transformation, de même que les travailleuses qui forment 40 pour cent de la main-d'oeuvre et qui occupent des emplois plus instables et moins rémunérés, doivent compter sur l'assurance-chômage pour passer l'hiver, puisqu'il n'y a à peu près pas d'autres emplois disponibles dans les régions maritimes. La recherche UQAM-CSN révèle en effet que 95 pour cent des gens de la transformation ne se sont jamais fait offrir d'autre emploi par le centre de la main-d'oeuvre, pendant la saison morte. Et comme l'assurance-chômage refuse de reconnaître le caractère saisonnier de leur travail, plusieurs doivent également recourir à l'assistance sociale, puisque leurs prestations sont basées sur la moyenne des gains des 20 dernières semaines comme s'ils avaient des emplois réguliers. Or plus la saison avance, moins les bateaux ramènent de poisson et conséquemment, plus les semaines de travail raccourcissent. C'est donc sur la moyenne des vingt meilleures semaines qu'il faudrait plutôt baser leurs prestations, mais l'assurance-chômage n'a jamais voulu.

Les effets sur notre santé

À cette situation humiliante, il faut ajouter la pénibilité des conditions de travail due au froid, à l'humidité, au bruit, aux cadences, à la surveillance excessive, et leurs effets néfastes sur la santé:



60 POUR CENT des travailleurs et travailleuses attrapent plus facilement une grippe ou un rhume en été quand ils sont en usine qu'en hiver quand ils n'ont pas de travail;

UN SUR CINQ souffre de varices, d'insomnie et de problèmes de digestion;

UN SUR QUATRE a de l'arthrite, des irritations de la peau, des problèmes de la vue;

UN SUR TROIS a des pertes de cheveux, des rhumatismes et souffre d'incontinence urinaire (maladie de la vessie);

UN SUR DEUX a des maux de tête et souffre de tension nerveuse.

Précisons que le personnel de direction et d'administration a augmenté de 93 à 382 entre 1970 et 1978 (+310 pour cent), ce qui accroît considérablement la pression sur les employés de la production, dont le nombre n'a pas augmenté. La rémunération des cadres, qui représentait 9.2 pour cent de la masse salariale en 1970, atteignait 25 pour cent en 1978. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les employés de la production se sentent surveillés à l'excès, et que ceux qui travaillent à boni ont l'impression de se faire rouler dans le calcul de leur paye.

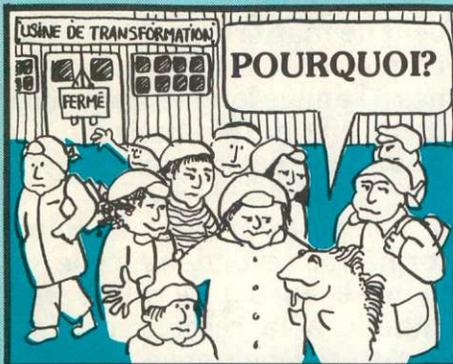
Pour améliorer nos conditions de vie, il faut connaître notre industrie

Le salaire horaire moyen dans les usines de transformation du poisson est passé de \$1.53 en 1970 à \$5.66 en 1980. En soi cette augmentation de 270 pour cent est considérable, et indique que les luttes syndicales ont été très soutenues. Mais c'était et c'est encore le plus bas salaire industriel au Québec, inférieur même à celui du textile et du vêtement. De plus, les travail-

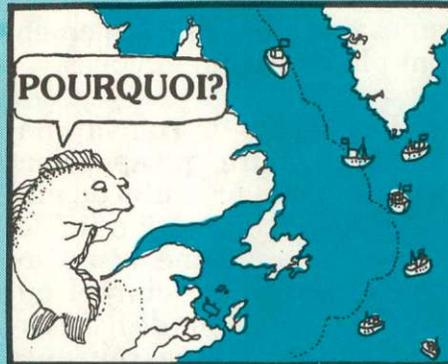
leurs et travailleuses des usines de transformation étaient et sont encore dépendants de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale six mois par année.

Cette constatation les a convaincus qu'ils ne pourraient améliorer sensiblement leurs conditions de travail et de vie uniquement par la négociation collective avec leur employeur,

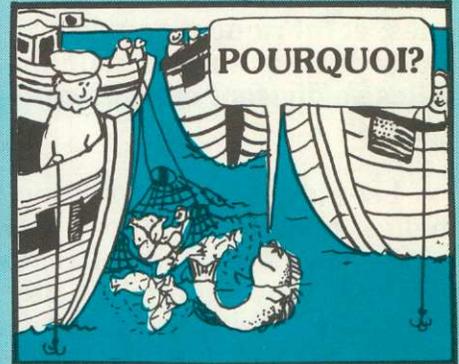
et qu'il leur faudrait en outre agir sur la nature même de l'industrie de la pêche, commencer par en apprendre le fonctionnement, savoir en quoi consistait ses faiblesses, découvrir ses possibilités de développement, et mettre de l'avant des solutions pour stabiliser l'emploi et le revenu. Cela a commencé par des questions sur le fait d'être en chômage six mois par année.:



Pourquoi l'usine de Paspébiac a-t-elle été fermée après avoir reçu tant de subventions de la part des deux gouvernements, pendant que d'autres étaient ouvertes ailleurs avec d'autres subventions?



Pourquoi les bateaux européens ont-ils depuis toujours trouvé profit à traverser l'Atlantique pour venir pêcher dans le Golfe St-Laurent et sur les côtes du Labrador, quand les nôtres ne s'aventurent même pas encore dans la zone de 200 milles des côtes qui depuis 1977, est réservée aux pêcheurs canadiens?



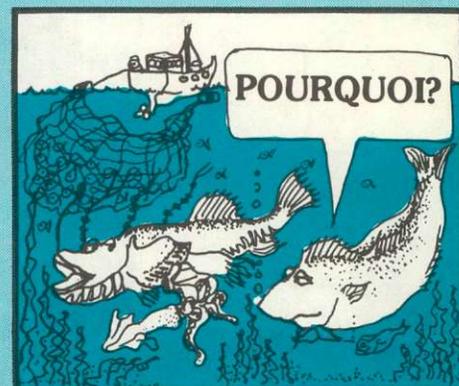
Pourquoi la saison de pêche est-elle si courte pour nous, quand on voit des bateaux étrangers pêcher sur nos côtes pendant des périodes beaucoup plus longues?



Pourquoi la pêche enrichit-elle quelques gros propriétaires de navires et laisse-t-elle dans la pauvreté la majorité des pêcheurs québécois et tous les travailleurs des usines de transformation?



Pourquoi le poisson pêché au Québec est-il si difficile à trouver sur les marchés de consommation, particulièrement à l'état frais? Et pourquoi 80 pour cent des produits de la mer consommés au Québec viennent-ils des autres provinces et des autres pays?



Pourquoi ne pêche-t-on pas ou rejette-t-on à la mer des espèces qui ont pourtant une bonne valeur commerciale dans d'autres pays, comme le calmar qui est très recherché au Japon, ou la lotte qui se détaille à environ \$6 la livre en France?

L'industrie de la transformation

On dénombrait 47 usines de transformation des produits de la mer au Québec en 1979. C'est beaucoup. Pourtant, 80 pour cent du poisson, des mollusques et crustacés que nous achetons, sous forme nature, congelée, apprêtée ou en conserve, provient des Maritimes, de la Colombie-Britannique, des États-Unis, de Cuba, de l'Europe, du Japon, de Taiwan et même de Thaïlande.

Il en est ainsi parce que la plupart des usines québécoises sont orientées vers l'exportation de produits semi-transformés, et fabriquent peu de produits de consommation finale. Elles se divisent en trois catégories:

Les petites usines traditionnelles, parsemées le long des côtes en Gaspésie, aux Îles de la Madeleine et sur la Côte-Nord, où se perpétuent les méthodes artisanales de conservation par le salage, le fumage et le séchage. Elles sont de loin les plus nombreuses (plus de 30), mais ont peu d'employés, généralement moins de dix.



Les usines spécialisées dans la congélation des filets de poisson ou le traitement des mollusques et crustacés. Elles sont plus «modernes», le travail y est mécanisé et se fait à la chaîne. On en compte une quinzaine, dont cinq seulement ont plus de 100 employés.

Les usines de transformation secondaire, qui apprêtent le poisson ou les fruits de mer pour la consommation finale. Il n'y en a qu'une seule au Québec, située à Montréal, qui fournit les portions de fish burger à tous les restaurants MacDonald au Canada, et qui fabrique une grande variété de plats-minute qu'on trouve dans les magasins d'alimentation: bâtonnets panés, croustades,

filets enrobés de pâte, morue au gratin, etc. Il s'agit de l'usine Blue Water, propriété de la compagnie Gorton de Gloucester aux États-Unis, d'où elle importe la totalité des blocs de poisson congelés qui lui servent de matière première. Elle emploie de 100 à 180 personnes à l'année longue, contrairement aux autres usines où le travail est saisonnier.

On voit donc que la transformation secondaire, celle qui ajoute beaucoup de valeur marchande à la ressource, n'est pas très développée par rapport à la transformation primaire. C'est un peu comme pour l'amiante ou le fer.



L'originalité du Québec dans l'industrie de la pêche

L'industrie de la pêche au Québec est dominée par les **Pêcheurs Unis**, une coopérative qui regroupe 457 petits et moyens propriétaires de bateaux et qui possède huit usines de transformation primaire, un réseau de distribution embryonnaire et le chantier maritime de Gaspé. Environ le tiers de la production québécoise passe par les bateaux et les usines des Pêcheurs Unis. Le reste est partagé entre plusieurs PME (eh oui, là aussi!) comme Malbaie Fisheries, propriété de Gaston Langlais, un ancien fonctionnaire des pêches qui a profité de sa connaissance du milieu pour se lancer en affaires avec les subventions gouvernementales. Une exception, Les Fruits de mer de l'Est du Québec, filiale de la compagnie britannique **Young**, qui possède une importante usine pour le traitement des crevettes à Matane.

Dans les Maritimes par contre, toute la place est occupée par quelques grosses compagnies qui représentent les intérêts des multinationales de

l'agro-alimentaire dans l'exploitation de la mer. C'est **Connors**, filiale à 99.7 pour cent du groupe Weston; c'est **National Sea Products**, filiale à 49.9 pour cent de **Nickerson**; c'est **Fishery Products**, filiale à 73.9 pour cent de **D.W.M.** Ces compagnies possèdent leur propre flotte de gros chalutiers, leurs propres usines de transformation primaire et secondaire, leur propre système de mise en marché.

La rationalité coopérative, qui a présidé au développement de l'industrie de la pêche au Québec, lui a imprimé des caractéristiques fort différentes de celles découlant de la rationalité capitaliste qui a prévalu dans les Maritimes. La taille des bateaux est demeurée relativement petite puisque leurs capitaines-propriétaires n'ont pas la capacité d'investissement des compagnies multinationales.

Les petites usines sont demeurées nombreuses le long des côtes pour effectuer la transformation primaire qui ailleurs,

tend à se faire sur les bateaux-usines. Les grandes usines de transformation secondaire, intégrées aux opérations des multinationales, ne se sont pas développées, et le marché a été orienté vers l'exportation de produits semi-usinés et sans grande valeur ajoutée.

Le pêche côtier et semi hautier a gardé une importance relative qu'elle n'a plus dans les Maritimes, en termes d'emplois. Globalement cependant, à cause du plafonnement de la taille et de la technologie des bateaux et des usines, la pêche s'est moins développée au Québec que dans les provinces voisines de Terre-Neuve et de la Nouvelle Écosse surtout. Car il va sans dire que la coopérative des Pêcheurs Unis, même si elle défend bien l'intérêt de ses membres, n'a pas les moyens financiers pour concurrencer les multinationales dans le domaine de la recherche et du développement, et ne peut par conséquent occuper une position de leadership dans l'industrie.

comparaison avec les Maritimes

NOMBRE D'EMPLOYÉS	NOMBRE D'USINES (de plus de 10 employés)						TOTAL	NOMBRE D'EMPLOIS- ANNÉE	NOMBRE DE PÊCHEURS	VALEUR AJOUTÉE MANUFACTURIÈRE (\$000)
	10 à	20 à	50 à	100 à	200 à	500 à				
PROVINCES:										
TERRE-NEUVE	4	6	3	13	19	1	46	7,736	26,447	124,485
ILE-DU-PRINCE-EDOUARD	3	6	4	1	0	0	14	623	2,061	10,034
NOUVELLE-ÉCOSSE	16	16	10	9	6	2	59	5,005	10,311	102,093
NOUVEAU-BRUNSWICK	1	3	4	6	7	0	21	3,446	4,728	46,802
QUÉBEC	1	8	4	4	2	0	19	1,466	4,929	23,927

Données de 1978



Pêcheurs Unis du Québec

Coopérative de 457 pêcheurs membres.

100%

USINES DE PRODUCTION

Gaspésie

- Cloridorme
- St-Maurice
- Rivière-au-Renard
- New-Port

Côte-Nord

- Rivière-au-Tonnerre

Iles-de-la-Madeleine

- Havre-aux-Maisons
- Cap-aux-Meules

Madépêche

51% P.U.Q.

49% gouvernement du Québec

Gaspésie

- Rivière-au-Renard

(ancienne usine Curadeau)

acquisition faite au printemps 81

51% P.U.Q.

49% Caisses Desjardins

100%

CHANTIER MARITIME DE GASPÉ

100%

CENTRE DE DISTRIBUTION EN GROS MONTRÉAL - QUÉBEC

100%

6 POISONNERIES

CHIFFRE D'AFFAIRES POUR L'ANNÉE 1981: \$61 MILLIONS



Les grands industriels de la pêche dans les Maritimes

Groupe WESTON

99,7%

Connors Bros. ltd.

USINES:

Nouveau-Brunswick

- Bladk Harbour
- Black Bay
- Fairhaven
- Campobello
- Grand Manan
- Shippagan

Nouvelle-Écosse

- Clark's Harbour

Terre-Neuve

- Iles-aux-Morts

85%

British Columbia Packers ltd.

100%

Nelpack fisheries ltd.

100%

Nelson Bros fisheries ltd.

100%

B.C. Packers Newfoundland

40%

Chaîne de

super-marchés:

SAVE-EASY

Compagnie de vente à Montréal:

TERFLOTH AND KENNEDY LTD.

NICKERSON

49.9%

National Sea Products

USINES:

Nouvelle-Écosse

- Halifax
- Lunembourg
- Sydney Nord lockeport

Nouveau-Brunswick

- Shippagan

Terre-Neuve

- St-John's
- Burgeo

U.S.A.

- Rockland (Maine)
- Tampa (Floride)
- New-York city
- Boston (Mass.)

USINES DE HOMARD

Nouveau-Brunswick

- St-Andrews (Conley's lobster)
- Shédiac (Paturel)

Ile-du-Prince-Édouard

- Summerside

Nouvelle-Écosse

- Caribou (Maritime Packers)

USINES:

Terre-Neuve

- Charleston
- Dildo
- Port-aux-Basques

U.S.A.

- Cleverland (Ohio, Nikerson sea Foods)
- Massachusset (Nikerson international)

Norvège

- Nikerson sea Foods

Écosse (R.U.)

- Glasgow (Nickerson sea Foods)

Angleterre

- Grinsby (Bluecrest Foods ltd.)

Bermudes

- Hamilton (Nickerson sea Foods)

Espagne

- Madrid (Nickerson de Espana)

Compagnie de vente à Montréal:

NICKERSON SEA FOOD CANADA

Chiffre d'affaires pour 1981: 300 millions

D.W.M.

73.9%

Fishery Products ltd.

USINES:

Terre-Neuve

- Trepassey
- Catalina
- St-Anthony
- Burin
- Port-aux-Choix
- Twillingate
- marystown
- Harbour Breton

COMPAGNIES ASSOCIÉES:

U.S.A.

- Denvers, Mass.
(Fishery Products inc.)

Norvège

- Fishery Products A/S

Angleterre

- Fishery Products of Canada ltd.

Allemagne

- Hambourg (Fishery Products)

Distribution à Montréal assurée par:

SANDOR FOOD

Sources: Canadian trade index, 1980

Lien de parenté entre les entreprises, Statistique Canada, 1975

Financial post, survey of industrial, 1980

La mer est généreuse quand on la traite bien

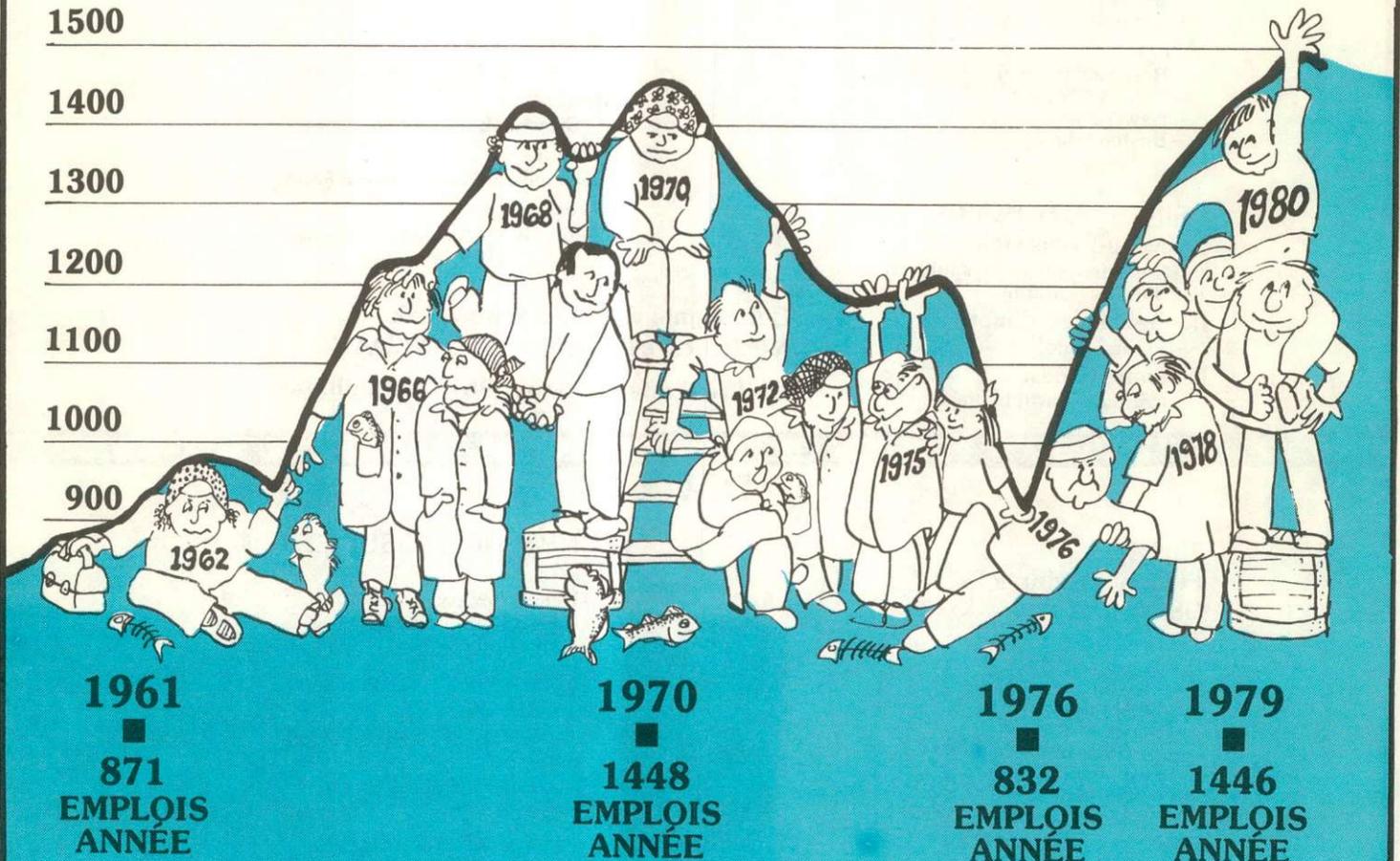
Quand elle est correctement pratiquée, la pêche commerciale ne nuit pas à la reproduction des poissons. Au contraire ceux qui restent, ayant alors plus de nourriture, peuvent croître plus vite et atteindre des tailles plus importantes. C'est un peu comme pratiquer la coupe sélective en forêt. Mais cela n'est vrai que jusqu'à un certain seuil au-delà duquel le taux de croissance des populations pêchées commence à diminuer. C'est ce qui s'est produit au début des années 1970 alors que plusieurs pays européens, les États-Unis et même le Japon ont fait

de la surpêche dans les eaux du Golfe St-Laurent et des Maritimes.

On a vu alors les prises chuter de façon dramatique, au point où l'emploi dans les usines de transformation a diminué de moitié de 1970 à 1976. Cette année-là, des accords internationaux réalisés dans le cadre de la conférence des Nations unies sur le droit de la mer ont permis aux États côtiers de porter de 12 à 200 milles leur juridiction sur les eaux territoriales, ce que fit le Canada le 1^{er} juillet 1977.

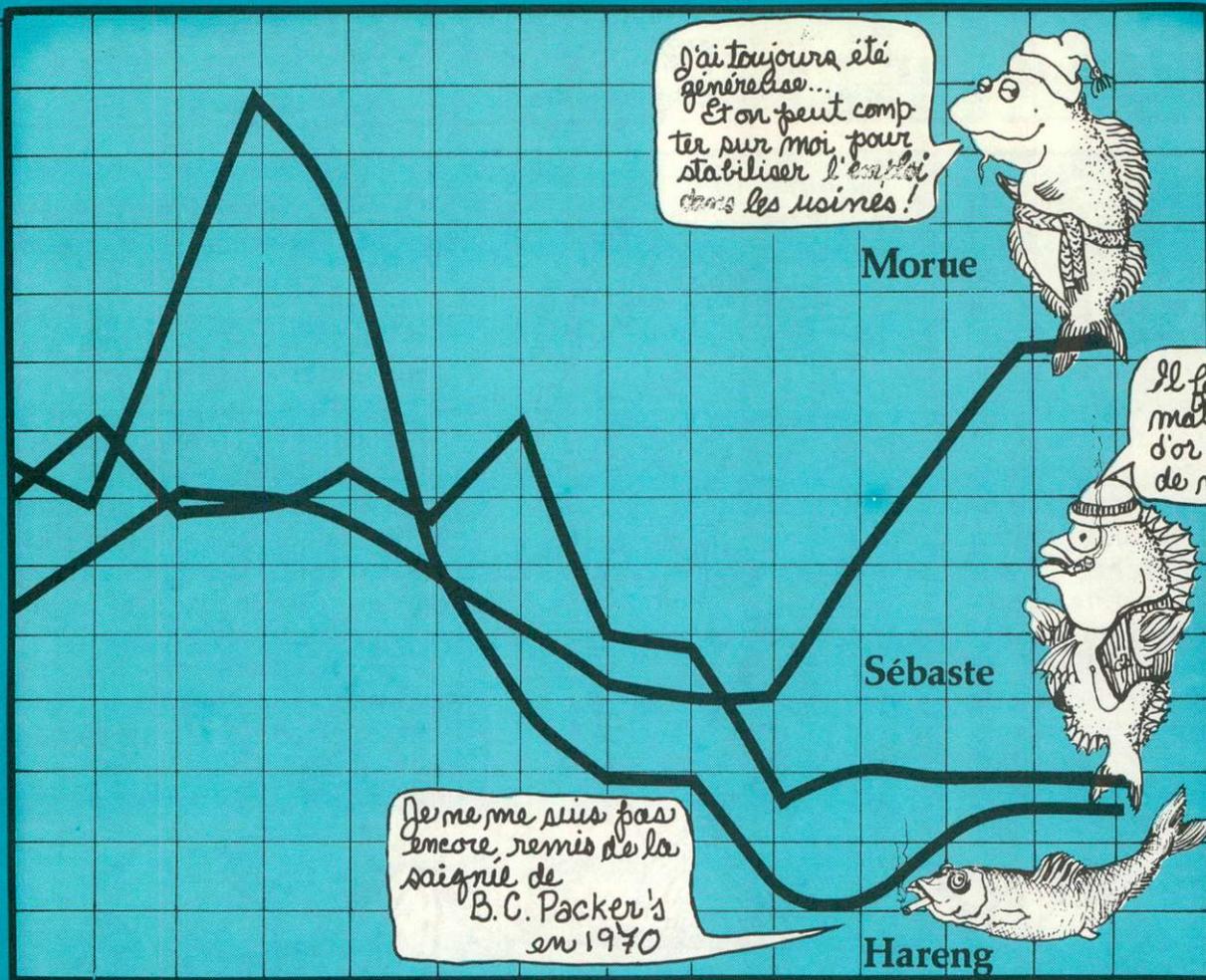
Du jour au lendemain, les immenses bateaux-usines étrangers se trouvèrent exclus des 200 milles, à l'exception d'un certain nombre que le Canada autorisait à pêcher étant donné que les bateaux canadiens, n'étaient pas et ne sont pas encore en mesure d'exploiter toute la zone. Il en résulta donc une reconstitution rapide des stocks de poisson, qui s'est traduite par une remontée des emplois dans les usines à leur niveau de 1970, comme l'indique la courbe ci-dessous.

Évolution du nombre d'emplois année



Deux personnes travaillant chacune six mois par année, comme c'est la moyenne dans les usines de transformation, représentent ensemble un emploi-année.

Évolution des prises



J'ai toujours été généraliste... Et on peut compter sur moi, pour stabiliser l'emploi dans les usines!



Il faut me pêcher à maturité... c'est l'âge d'or pour les poissons de ma lignée!



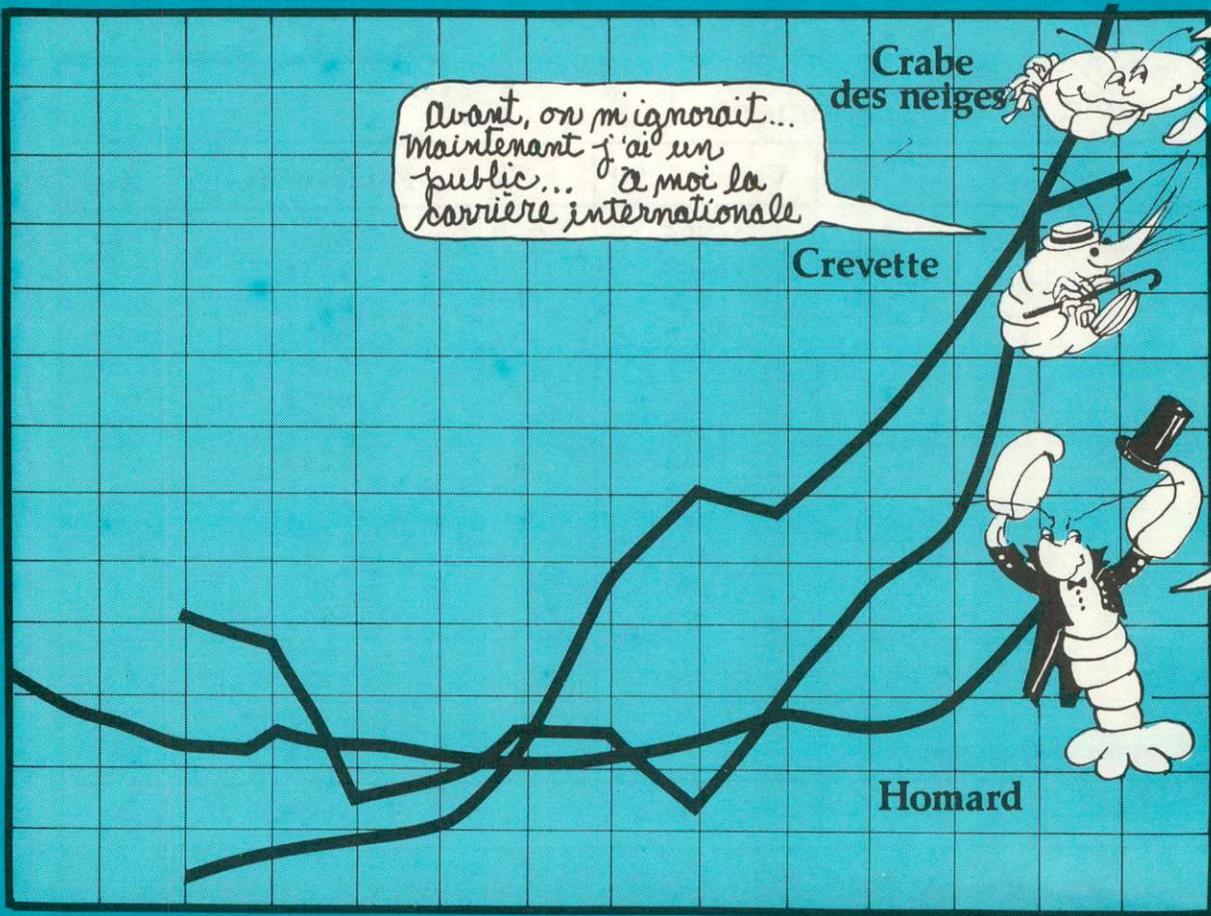
Je ne me suis pas encore remis de la saignée de B.C. Packer's en 1970

Même quand on est près du sommet de la réussite... on peut rester ténéré!

1970

1976

1979



Avant, on m'ignorait... Maintenant j'ai un public... à moi la carrière internationale



Pour les grandes occasions... je suis toujours de saison... un peu coûteux! mais... délicieux



1970

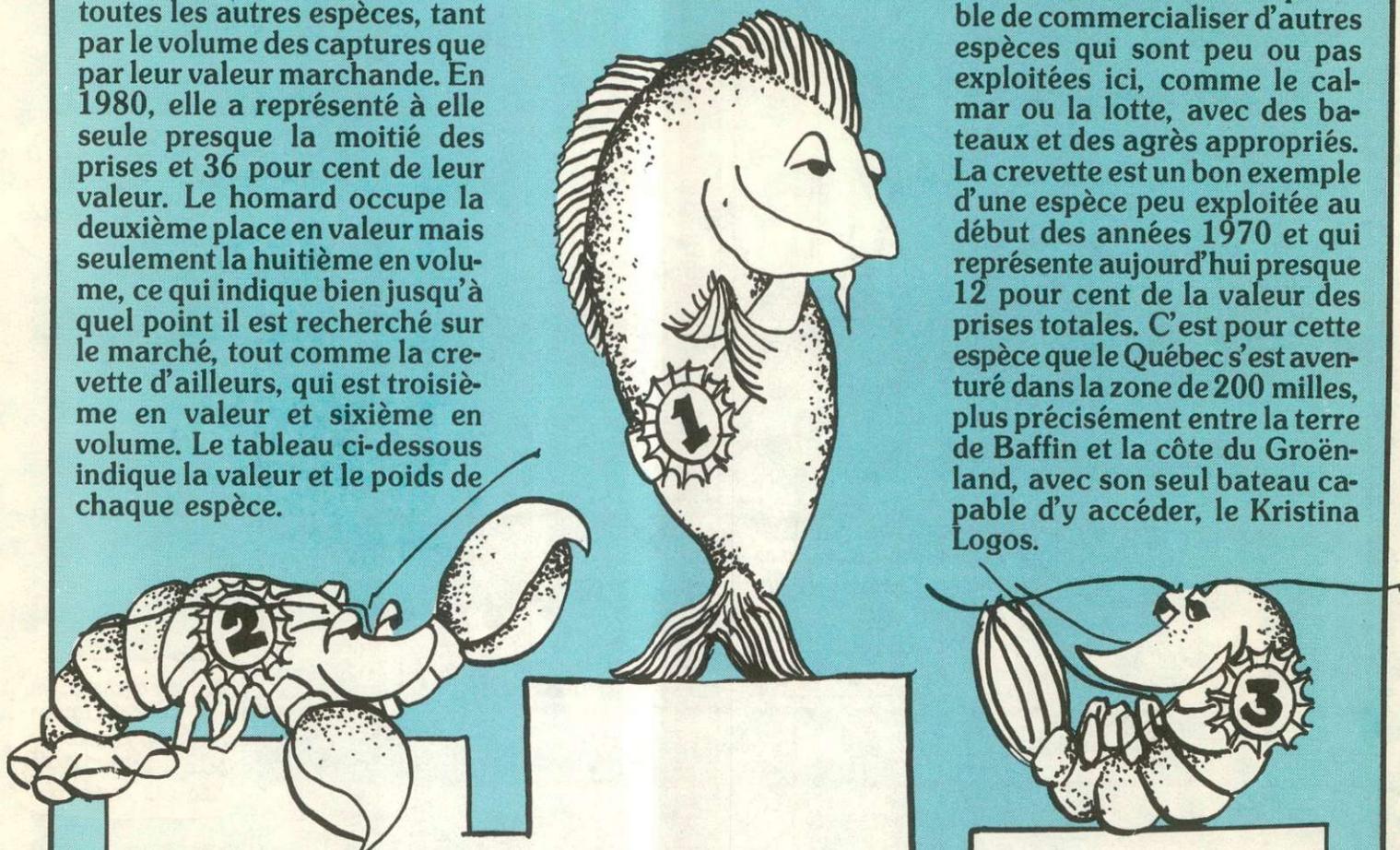
1976

1979

Qu'est-ce qu'on pêche?

La morue domine nettement toutes les autres espèces, tant par le volume des captures que par leur valeur marchande. En 1980, elle a représenté à elle seule presque la moitié des prises et 36 pour cent de leur valeur. Le homard occupe la deuxième place en valeur mais seulement la huitième en volume, ce qui indique bien jusqu'à quel point il est recherché sur le marché, tout comme la crevette d'ailleurs, qui est troisième en valeur et sixième en volume. Le tableau ci-dessous indique la valeur et le poids de chaque espèce.

Il serait certainement possible de commercialiser d'autres espèces qui sont peu ou pas exploitées ici, comme le calmar ou la lotte, avec des bateaux et des agrès appropriés. La crevette est un bon exemple d'une espèce peu exploitée au début des années 1970 et qui représente aujourd'hui presque 12 pour cent de la valeur des prises totales. C'est pour cette espèce que le Québec s'est aventuré dans la zone de 200 milles, plus précisément entre la terre de Baffin et la côte du Groënland, avec son seul bateau capable d'y accéder, le Kristina Logos.



Poids et valeur au débarquement

Espèce	Valeur \$000	%	Poids tonnes	%
Morue	16796	36.1	38051	47.6
Homard	6103	13.1	1549	1.9
Crevette	5546	11.9	4948	6.2
Sébaste	4826	10.3	8557	10.7
Crabe des neiges	3659	7.8	6122	7.6
Hareng	3255	7.0	6984	8.7
Turbot	1897	4.0	5021	6.2
Petits poissons plats	1442	3.1	3290	4.1
Pétoncles	722	1.5	1027	1.2
Saumon	514	1.	119	.1
Flétan	295	.6	83	1.
Merluche	166	.3	898	1.1
Coques	122	.2	366	.4
Éperlan	103	.2	254	.3
Poisson chat	27	.05	144	.18
Autres poissons	450	.9	135	.16
Autres mollusques et crustacés	79	.1	245	.3
TOTAL	46479	100%	79787	100%

une valeur totale de \$46,000,000

Tableau préparé à partir des Pêches canadiennes. Données préliminaires.

Qu'est-ce qu'on mange?

On mange peu de poisson et de fruits de mer au Québec, c'est bien connu. Presque dix fois moins qu'au Japon, par exemple. En 1977, notre consommation par habitant était de 6.9 kilogrammes, comparativement à 65.7 kg au Japon, 40 kg en Espagne et 22 kg en France. Cependant, on observe depuis 1975 une très nette tendance à la hausse, qui se manifeste par la multiplication des poissonneries à côté des boucheries et des charcuteries dans les principales villes.

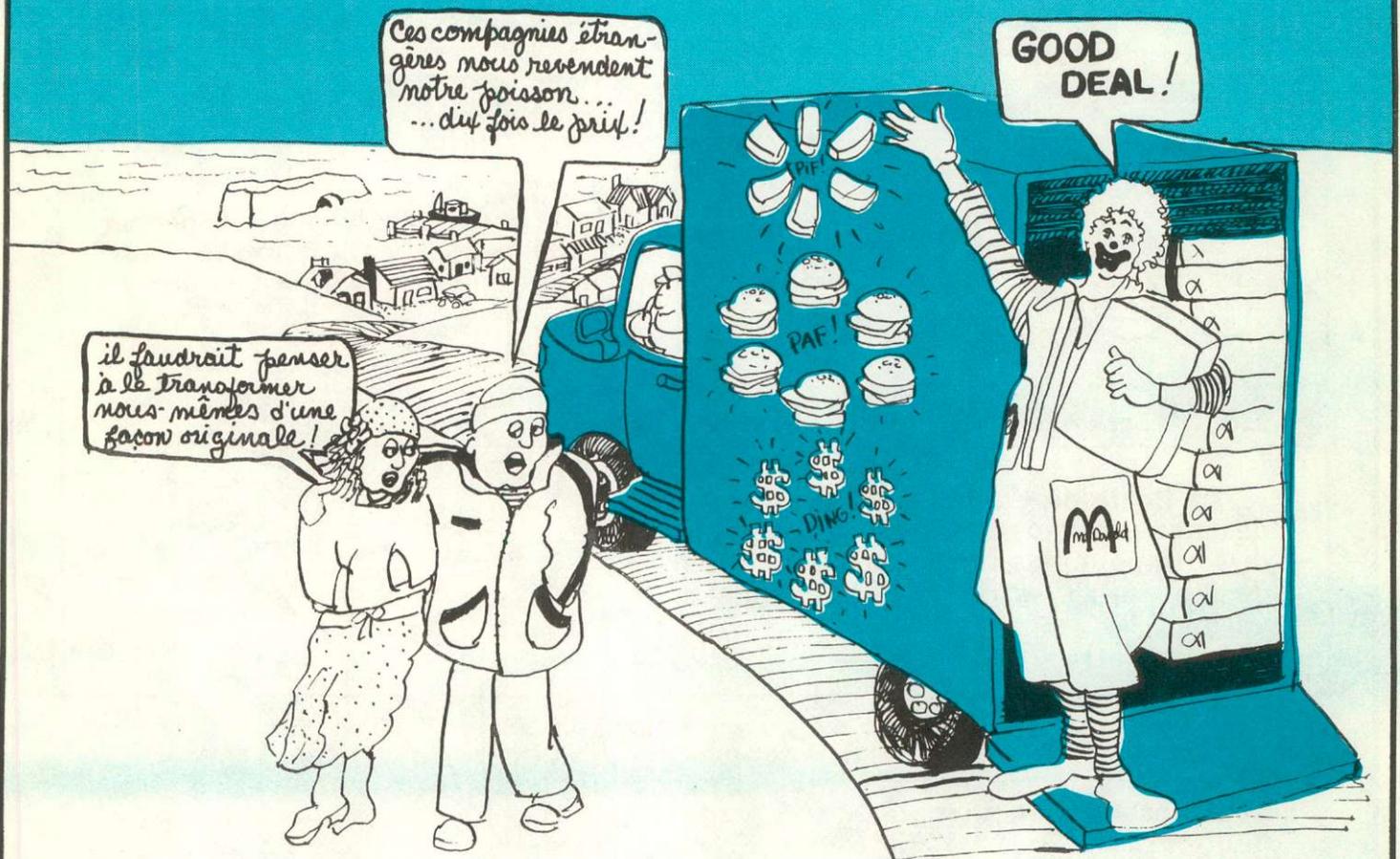
On observe également un changement dans les goûts et les habitudes des consommateurs qui se traduit par une augmentation considérable des ventes de poisson frais, et une baisse non moins significative

de la demande pour les plats préparés de poisson pané et frites congelés (fish and chips), dont les ventes ont diminué de 5.2 pour cent par année depuis cinq ans. Dans le même temps on enregistrait une hausse annuelle de 5.8 pour cent dans les ventes de poisson et fruits de mer congelés à l'état nature, et de 2.5 pour cent dans les ventes de produits enrobés de pâte.

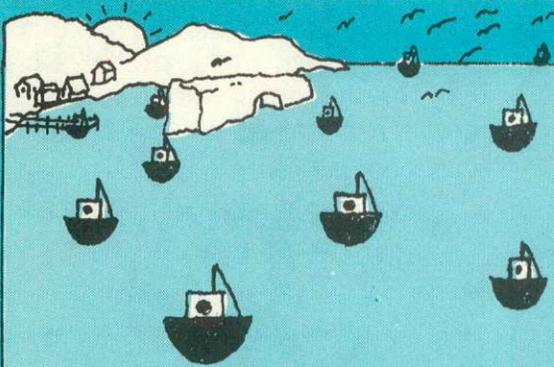
Si les tendances des dernières années sont soutenues par un programme imaginatif de promotion et de mise en marché, on prévoit que la consommation des produits de la mer pourra doubler d'ici 1985, pour atteindre 15 kilogrammes par personne. Il s'agit de trouver des façons nouvelles et origi-

nales de les transformer, et d'en faire ressortir les avantages: peu de perte, très haute valeur nutritive associée à un très bas niveau de calories, ce qui en fait un mets recherché par les personnes qui veulent perdre du poids.

Outre l'accroissement de la demande pour le poisson frais ou congelé à l'état nature, l'évolution des goûts indique que l'augmentation de la consommation au cours des prochaines années repose sur des produits comme le poisson en sauce, le poisson enrobé de pâte, le poisson en sachet prêt à bouillir, les soupes, les hors d'oeuvre de crevettes, les pâtés à tartiner en conserve, etc... En somme, l'avenir n'est pas que dans les fish burger de MacDonald.



La flotte de pêche

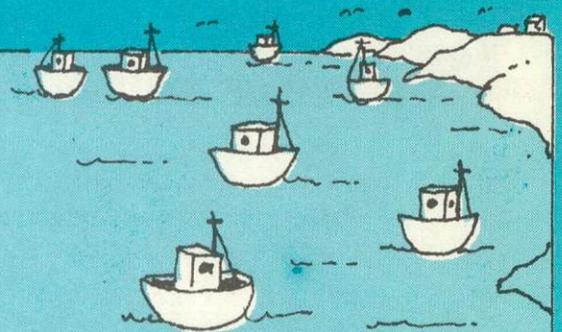


La flotte artisanale

La flotte artisanale, comprend environ 4,000 bateaux de moins de 45 pieds, qui pêchent près de la côte et dont les sorties vont de un à cinq jours. Ce sont les bateaux les plus répandus et qui emploient le plus grand nombre de pêcheurs. Ils permettent des pêches spécialisées comme le homard et le saumon, et jouent un rôle dans l'industrie touristique des régions maritimes.

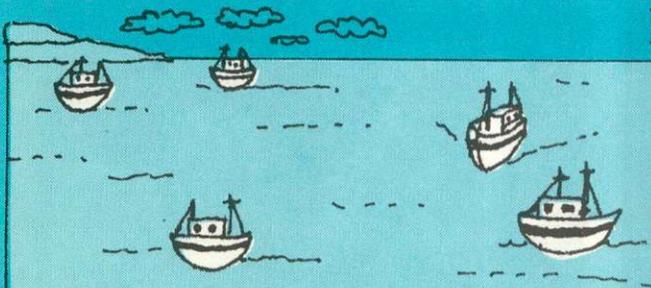
La flotte côtière

La flotte côtière est composée d'une centaine de bateaux de 45 à 65 pieds qui sortent généralement pour une semaine. Ce sont des bateaux vieilliss, qui font l'objet d'un programme de renouvellement auquel le gouvernement québécois consacre \$80 millions sur cinq ans.



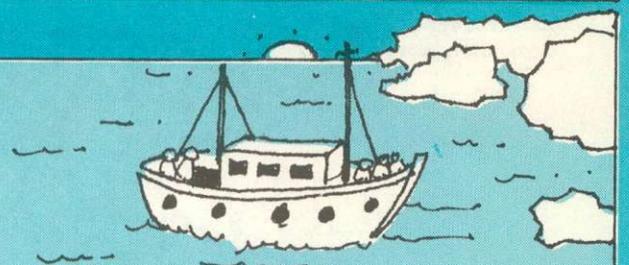
La flotte hauturière

La flotte hauturière, capable de pêcher au large pour des sorties de deux semaines, comprend 24 bateaux de 65 à 150 pieds.



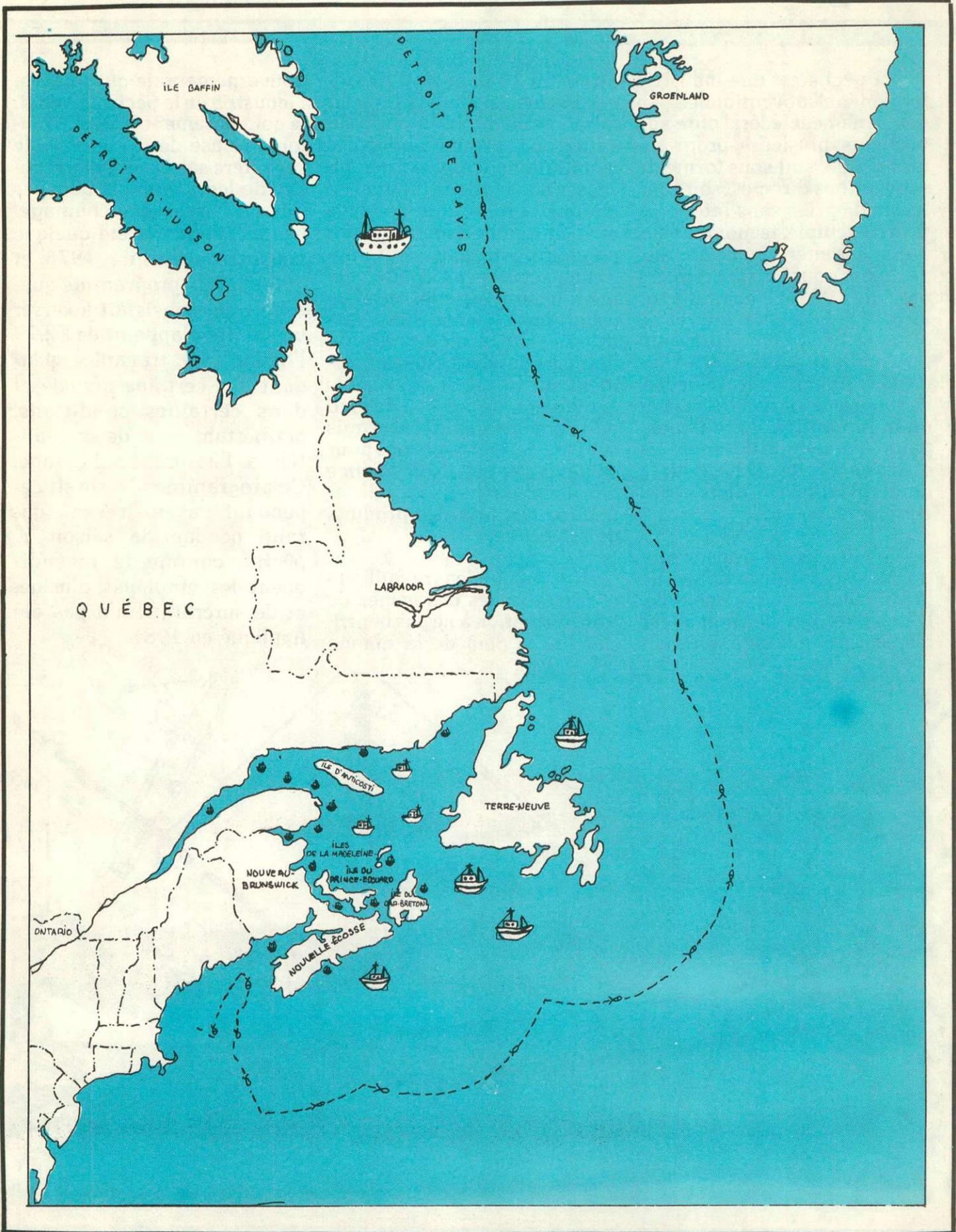
La flotte de grande pêche

La flotte de grande pêche, composée de bateaux de plus de 150 pieds et capables de sortir pour plus de 15 jours dans la zone de 200 milles est encore inexistante au Québec.



Le plan quinquennal de développement des pêches, adopté par le gouvernement québécois en 1979, prévoit consolider la flotte artisanale et côtière avec des bateaux de moins de 65 pieds qui sont les plus rentables et les plus générateurs d'emplois à terre parmi ceux qui existent actuellement. Quant à la flotte de grande pêche, elle fait l'objet d'études de faisabilité pour le compte du gouvernement.

La zone de 200 milles



Une industrie largement subventionnée

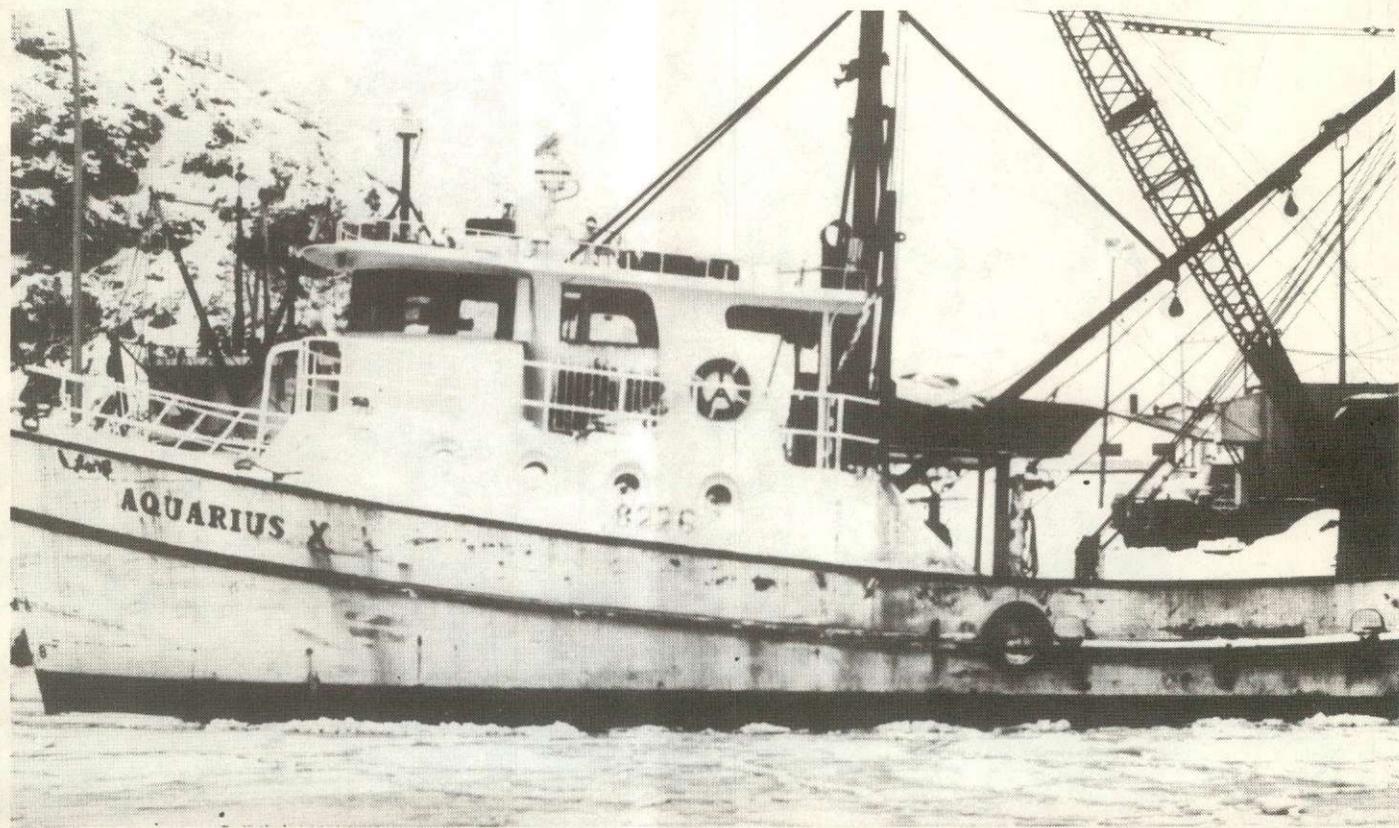
La pêche est une industrie largement subventionnée. Le gouvernement fédéral offre aux pêcheurs plusieurs programmes d'aide, soit sous forme de subventions directes, soit sous forme de prêts sans intérêt. À titre d'exemple, le montant des prêts sans intérêt consentis aux pêcheurs pour les six premiers mois de 1981 s'élevait à \$16, 297,000. Au taux d'intérêt de 20 pour cent, cela représente une aide de \$3,260,000. L'aide gouvernementale est accordée pour la construction, l'achat ou la réparation des bateaux, pour l'acquisition des moteurs et des engins de pêche, pour la modernisation des filets et des équipements, etc.

Les usines de transformation font elles aussi l'objet de la sollicitude gouvernementale. D'une part, Québec met à leur disposition une aide qui peut

atteindre 20 pour cent des investissements admissibles pour la modernisation, la normalisation ou la diversification des installations, en plus de nombreuses subventions indirectes, comme la fourniture de glace et d'entrepôts frigorifiques à un coût de 35 pour cent inférieur au coût réel. Le gouvernement fédéral offre lui aussi un programme d'aide à la construction ou la modernisation des usines; il leur verse également une prime de deux cents la livre pour le poisson de fond de première qualité; il a mis sur pied deux organismes pour soutenir les prix, soit l'Office canadien du poisson salé et l'Office des prix des produits de la pêche.

Il n'y a que les travailleurs et travailleuses des usines de transformation à ne pas bénéficier (ou si peu) de la manne

gouvernementale qui soutient l'industrie de la pêche. En effet, le gouvernement fédéral a toujours refusé de reconnaître le caractère saisonnier et irrégulier de leurs emplois pour les fins de l'assurance-chômage. Cette injustice a été quelque peu atténuée entre 1976 et 1980 par un programme québécois qui consistait à verser un salaire d'appoint de \$2.79 l'heure non travaillée pendant une certaine période et dans certaines conditions, permettant ainsi de se qualifier à l'assurance-chômage. Ce programme n'assurait cependant pas un revenu garanti pendant la saison de pêche, comme le revendiquent les employés d'usine, et de surcroît, il n'a pas été appliqué en 1981.



L'art de "faire la passe"



1978: à Gaspé, trois petites usines équipées pour la transformation du hareng ferment leurs portes parce que leurs exploitants n'obtiennent pas de permis pour pêcher cette espèce.

1979: à Paspébiac, une usine équipée pour le traitement du poisson de fond, particulièrement le sébaste, ferme ses portes parce que son exploitant a transformé ses navires pour pêcher le hareng, après que le gouvernement fédéral eut décrété le gel de la pêche au sébaste.

Premier résultat: 175 personnes sans emploi, dont une cinquantaine n'ont même pas droit à l'assurance-chômage parce qu'elles n'ont pas travaillé assez longtemps.

Deuxième résultat: les exploitants, qui avaient reçu de généreuses subventions gouvernementales soit pour mettre les usines en marche, soit pour construire ou transformer leurs bateaux, se sont enrichies en accroissant considérablement leur actif et sont en position d'aller faire

une autre "passe" ailleurs, avec d'autres subventions.

Cette histoire illustre bien l'incohérence des politiques gouvernementales dans le domaine des pêcheries, et le tripotage des fonds publics au profit de quelques individus. Dans un travail de recherche effectué pour la Fédération des employés de commerce (CSN) en 1979, le journaliste Jacques Keable soulignait que les faits entourant l'octroi des subventions pouvaient paraître invraisemblables, tellement ils étaient grossiers, mais qu'ils étaient rigoureusement exacts. Il ajoutait que toutes les tractations que son enquête avait mises au jour apparaissaient parfaitement légales, "ce qui n'en est que plus inquiétant et révélateur". Voici comment Jacques Keable résumait ses constatations:

Paspébiac

L'usine de Paspébiac est propriété du gouvernement du Québec.

La compagnie "Les Pêcheries du golfe St-Laurent", au printemps 1975, louait cette usine, pour une période de quatre ans, se terminant le 31 mars 1979.

La compagnie a touché, au cours de ces quatre années, des gouvernements du Québec et surtout d'Ottawa, des subventions directes, non remboursables, de l'ordre de \$1,500,000, essentiellement pour couvrir une partie importante des coûts de construction et de transformation de deux navires de pêche.

La compagnie a, en outre, bénéficié de l'avantage très considérable que constituent les prêts, sans intérêt, consentis par le Québec, sur l'achat de navires de pêche neufs. L'économie ainsi réalisée, à compter de 1975-76, et sur une période estimée d'une quinzaine d'années, est et sera de l'ordre, aussi, de \$1,500,000.

Au total, les deux gouvernements auront donc versé à la compagnie "Les Pêcheries du golfe St-Laurent", et lui auront permis d'économiser, la somme totale de plus ou moins \$3 millions, à même les fonds publics.

La compagnie "Les Pêcheries du golfe St-Laurent" est la propriété réelle de Borromée Verreault, qui est également propriétaire de "Verreault Navigation Inc.", des Méchins, chantier maritime. C'est ce chantier maritime qui a construit et transformé les deux bateaux de "Les Pêcheries du golfe St-Laurent". Les deux compagnies sont, en fait possédées et contrôlées par un seul et même homme, Borromée Verreault.

En quatre ans d'opérations, "Les Pêcheries du golfe St-Laurent", donc Verreault, déductions faites de l'investissement initial et des dettes aura réalisé un **accroissement de son actif net d'au minimum \$1,800,000.**

(Cette somme ne comprend évidemment pas les profits réalisés par l'autre compagnie de Verreault, son chantier maritime, au titre de constructeur et de transformateur des deux bateaux de "Les Pêcheries du golfe St-Laurent", son client!...)

La compagnie "Les Pêcheries du golfe St-Laurent" a embauché, de manière instables, à l'usine, quelque 125 travailleuses et travailleurs, au cours des quatre années de ses opérations. Le travail

était irrégulier, au point que le quart du budget du gouvernement du Québec, au chapitre du "revenu d'appoint", soit quelque \$100,000., a été versé aux employés de "Les Pêcheries du golfe St-Laurent", de Paspébiac.

Sans préavis, la compagnie a quitté Paspébiac en 1979 avec ses deux bateaux. Elle se lancera, au cours de l'été, dans la pêche au hareng, forte des deux premiers permis fédéraux émis en faveur des pêcheurs québécois pour cette espèce. Pour l'instant, à Paspébiac, les 125 employés sont à la rue. Et compte tenu du type de bateaux, spécialisés dans la pêche au hareng, que possède maintenant la compagnie, les débarquements ne se feront pas à Paspébiac. (Qui est demeurée fermée jusqu'à ce jour.)

Gaspé

L'histoire est ici plus courte et au moins tout aussi incohérente, sinon davantage.

Une compagnie, portant le nom de "**Les Industriels associés du poisson de Gaspé**" est incorporée, en janvier 1978. Elle est constituée de quatre petits entrepreneurs de pêche de la région. Son objectif: traiter et congeler le hareng, en vue de l'exportation vers les marchés français.

Le Québec engouffrera, en un an, \$135,000 dans cette opération, soit \$35,000 en subventions directes, non remboursables, pour le lancement de l'entreprise, et

\$100,000, dans le cadre du programme OSE, non remboursable si la compagnie fonctionne pendant cinq ans.

La compagnie s'installe dans trois locaux, loués du gouvernement du Québec. Le principal local est situé à Sandy Beach, Gaspé. Il s'agit des installations de l'ex-B.C. Packers, de sinistre mémoire. Un second local est situé à l'Anse-aux-griffons et un troisième à Grande-Vallée.

L'usine de Sandy Beach ouvrira au début de mai 1978 et fermera en octobre de la même année. Cependant, en cours de saison, faute d'approvisionnement, l'usine fermera pendant plusieurs semaines. Au moment de la fermeture, les employés y auront travaillé pendant un total de neuf semaines.

Dans les cas de l'Anse-aux-griffons et de Grande-Vallée, les usines fonctionneront pendant... trois semaines. Et fermeront.

La période de travail aura été trop courte pour permettre aux employés de toucher, d'une part, le "revenu d'appoint" et, d'autre part, pendant l'hiver suivant, l'assurance-chômage.

Bref, les 28 employés de Sandy Beach, et les quelques 24 de l'Anse-aux-griffons et de Grande-Vallée auront été jetés à la rue sans aucune forme de compensation, si ce n'est l'aide sociale éventuellement.

Quant aux exploitants, la fermeture n'a pas altéré leur niveau de vie et ils attendent le moment propice pour décrocher de nouvelles subventions.

Le partage des juridictions entre Québec et Ottawa



Dans le domaine des pêches, le Québec jouit d'un statut différent de celui des autres provinces en vertu d'une entente conclue en 1922 avec le gouvernement canadien, qui lui donne plus de pouvoirs. Mais comme dans d'autres domaines, l'étendue de la juridiction québécoise est souvent l'objet de dispute avec Ottawa. Voyons comment se répartissent les juridictions des deux gouvernements.

Tout le secteur primaire relève du fédéral. Cela recouvre la gestion de la ressource pour

qu'elle se renouvelle, l'émission des permis de pêches et la détermination des quotas. Une exception pour le Québec, qui possède sa propre flotte de contrôle pour faire appliquer les règlements. L'inspection des produits est également de compétence fédérale. Mais là encore il y a une exception pour le Québec, qui s'occupe de l'inspection des produits de consommation intérieure, tandis qu'Ottawa voit aux produits d'exportation. Tout le secteur secondaire de la transformation est

sous juridiction québécoise. Cependant, le fédéral peut infléchir le développement des usines par sa politique de subventions.

En 1979, le Québec s'est donné un plan quinquennal de développement de l'industrie de la pêche, auquel un fonds de \$110 millions a été alloué, dont \$80 millions pour le renouvellement de la flotte devenue désuète. Les provinces maritimes ont elles aussi un tel plan de développement.

La richesse de la mer doit nous permettre d'en vivre

De tout temps, les bateaux étrangers ont traversé les mers pour venir pêcher dans le Golfe St-Laurent et sur les côtes du Labrador. C'est dire que la richesse de ces bancs de poissons vaut le déplacement. Or ne serait-il pas normal que ceux qui vivent à proximité puissent en tirer leur subsistance?

Au Québec, la pêche est encore considérée comme une activité économique de peu d'importance, sans prestige et sans avenir, qui ne fait pas l'objet de programmes imaginatifs de développement. Il est vrai qu'elle n'occupe que 0.2 pour cent de la main-d'oeuvre et ne contribue que 0.1 pour cent au produit national brut québécois. Vu de loin c'est presque négligeable en comparaison de l'agriculture, par exemple, qui est valorisée comme activité économique et représente 2.6 pour cent du produit national brut.

Par contre l'industrie de la pêche est vitale dans les régions maritimes. En Gaspésie, le tiers de la population active en dépend; aux Îles de la Madeleine,

la moitié; sur la Basse Côte-Nord, 70 pour cent. Mais on ne peut pas dire qu'on en vit décemment, puisque la pêche et la transformation ne procurent du travail que six mois par année.

Il faut changer cela. Et la poussée de changement ne peut venir que de ceux et celles qui sont victimes du sous-développement de l'industrie de la pêche, c'est-à-dire en premier lieu les travailleurs et travailleuses d'usine, leurs dépendants, bon nombre de pêcheurs qui gagnent difficilement leur vie, les fournisseurs de produits et de services dont l'emploi dépend de l'industrie de la pêche, en somme, toute la population travailleuse. La poussée de changement ne viendra pas,

comme elle n'est jamais venue, des rares privilégiés qui s'en tirent confortablement avec une usine ou un gros bateau largement subventionné.

Voilà pourquoi les travailleurs et travailleuses des usines de transformation ont-ils pris l'initiative de rassembler la population derrière des revendications destinées à moderniser et développer l'industrie de la pêche pour permettre d'en vivre convenablement. Rien ne nous sera donné, il faudra exiger. Car ceux qui prennent les décisions, dans l'industrie comme au gouvernement, ne sont pas des gens mal pris, et refusent toujours de voir la réalité à moins de se la faire braquer devant les yeux.



Assemblée du syndicat de l'usine de Cap-aux-Meules aux Îles de la Madeleine, le 27 janvier 1982, pour étudier les résultats de la recherche UQAM-CSN sur l'industrie des pêcheries.

Nous revendiquons

Pour nous:

- Un revenu garanti pendant la saison de pêche. Car il est intolérable de ne jamais savoir si on aura une paye complète à la fin de la semaine.
- La reconnaissance par les gouvernements du caractère saisonnier de notre travail dans l'application des règlements de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale.
- La possibilité d'adhérer aux coopératives de production existantes.
- Une organisation du travail qui ne soit pas basée sur la répétition de tâches parcellaires.
- Que les programmes de formation à l'école des pêches de Grande-Rivière et au collège de la Gaspésie ne soient pas limités aux besoins des pêcheurs, mais répondent aussi à ceux des gens d'usine.

Pour la ressource:

- Qu'à l'intérieur des zones de gestion, les quotas soient attribués aux provinces et non pas à des compagnies ou à des bateaux en fonction de leur taille. De cette façon les provinces pourront gérer de façon optimale leurs quotas pour prolonger et stabiliser le travail dans les usines.

Pour la flotte:

- Poursuivre la modernisation déjà commencée de la flotte actuelle, et construire des bateaux capables d'aller dans la zone de 200 milles et d'allonger sensiblement la saison de pêche. Pour que ces gros bateaux contribuent au développement régional et ne fassent pas disparaître la flotte traditionnelle comme ils ont tendance à le faire dans les Maritimes, ils devront être propriété collective plutôt que laissés à l'entreprise privée. En attendant, passer des ententes avec d'autres pays pour faire pêcher le poisson qui nous revient dans la zone de 200 milles et le faire débarquer dans les usines du Québec.

Pour les usines:

- La mise en marche d'un programme de recherche et de développement destiné à diversifier la production des usines et à mettre au point de nouvel-

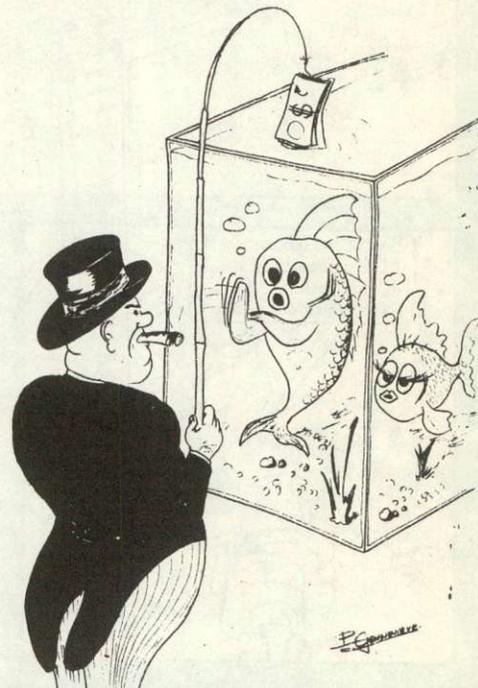
les technologies et de nouveaux produits capables de soutenir la concurrence des autres pays. Devant l'incapacité des employeurs sur ce plan, le programme devra être mis en marche par le gouvernement de concert cependant avec les intervenants de l'industrie, y compris les travailleurs et travailleuses d'usine.

- Ne pas autoriser de construction de nouvelles usines tant que celles qui existent ne fonctionneront pas à pleine capacité.

- Réouverture de l'usine de Paspébiac.

Pour la commercialisation:

- La création d'une agence gouvernementale de commercialisation pour faire la promotion des produits de la mer et augmenter leur place sur le marché intérieur, pour trouver de nouveaux débouchés sur les marchés d'exportation, et pour assurer leur qualité.



Ailleurs aussi on mène des luttes pour développer l'industrie de la pêche dans l'intérêt des populations riveraines, et soustraire les ressources de la mer à la voracité des multinationales. Les dessins ci-dessus sont tirés d'une publication du PSU-Bretagne, qui mène une campagne pour "rendre la pêche aux Bretons" et pour "une aquaculture autogérée".

une curieuse de morue...

